

LES GRAMMAIRES DU ROUMAIN: DE HELIADE-RĂDULESCU À LA GRAMMAIRE ACADEMIQUE

MARINA RĂDULESCU SALA, MARIUS SALA

Abstract. The authors first present a short history of the Romanian language having developed under different historical conditions as compared to the other Romance languages. Then they describe the main Romanian grammars (starting with the book of S. Micu and Gh. řincai, *Elementa linguae daco-romane sive valachicae*) and show the reasons for which they are to be deemed as “reference grammars”. At the end, they insist on the latest academic grammar (*Gramatica limbii române*, published in 2005), a modern ample synthesis of Romanian, which provides new solutions to delicate linguistic issues; at the same time, it reflects the theoretical progress linguistics has had, as well as the richness and diversity of studies dedicated to Romanian.

Il y a plusieurs manières dont on peut aborder, lors d'un colloque international, le thème des grammaires. Nous avons appris, grâce à l'amabilité des organisateurs, que les sujets mis en discussion à ce colloque sont très variés, tant du point de vue des méthodes d'analyse que du point de vue des langues prises en considération: à partir des langues romanes les plus connues (le français, l'italien) jusqu'au sanskrit et aux langues polynésiennes. Dans ce contexte si généreux nous avons juger utile de présenter la situation des grammaires du roumain, langue à mi-chemin entre les deux extrêmes: il est suffisamment connu, en tant que langue romane (par exemple M. Lorenzo Renzi qui se trouve parmi nous, le domine), mais nous craignons, vu qu'il est parlé dans une région située à l'extrême orientale de la *Romania*, que pour la plupart d'entre vous il est presque tout aussi connu qu'une langue polynésienne, si on fait crédit à Jacques Goudet qui disait: « La Roumanie, étant loin, traditionnellement les romanistes ne savent guère le roumain. » Il est pourtant incitant d'attirer le roumain dans un tel débat, et cela non seulement pour vérifier la remarque faite par un slavisant, le finnois Valentin Kiparsky: « la langue roumaine, [...] au point de vue linguistique est la plus intéressante de l'Europe. » On a commencé par souligner ces deux traits particuliers du roumain – langue généralement peu connue, exotique en quelque sorte, et en même temps la plus intéressante des langues d'Europe – en guise de *captatio benevolentiae*, afin d'obtenir la permission de vous présenter ici une très brève histoire de notre langue.

RRL, LII, 4, p. 437–448, București, 2007

Par rapport aux autres langues romanes, le roumain est paru et s'est développé dans des conditions historiques tout à fait spéciales: le latin danubien, sur lequel il repose, a été isolé du monde occidental suite à l'installation des Slaves dans la Péninsule balkanique à partir du VI^e siècle. Pour certains linguistes, l'isolement du latin danubien doit être associé au remplacement du latin par le grec en tant que langue officielle de l'Empire romain d'Orient, sous l'empereur Héraclius (610–614). A la suite, l'évolution du latin populaire parlé à l'est (en train de devenir le roumain) n'a pas été freinée, comme en Occident, par la norme du latin et, par conséquent, certaines tendances que l'on retrouve dans toutes les langues romanes se seraient manifestées plus vite en Orient. C'est la raison pour laquelle certains linguistes – auxquels les auteurs de cet exposé ne s'associent pas – considèrent que le roumain était déjà formé au VI^e siècle, donc avant la formation des autres langues romanes. Le célèbre « mini-texte » *torna, torna, fratre* qu'on trouve dans deux chroniques byzantines, où l'on racontait une petite histoire qui s'était passée pendant une expédition byzantine contre les Avars en Mésie inférieure (en 587), en serait une preuve.

Le latin lors de son évolution vers le roumain et, après le VIII^e siècle, le roumain – le nouvel idiome issu du latin – sont entrés en relation avec nombre d'idiomes autres que les langues de l'Occident, à savoir le substrat thraco-dace, le superstrat vieux slave (qui correspond au superstrat germanique en Occident), auxquels il faut ajouter des langues telles que le grec (le vieux grec, le grec moyen ou byzantin et le néogrec qui ont successivement influencé le roumain), le hongrois, le pétchénègue, le coman, le turc, puis les langues slaves modernes, les langues romanes, l'allemand. Cette situation, brièvement passée en revue ici, a attiré l'attention de maints romanistes étrangers, depuis le père de la linguistique romane, W. Meyer-Lübke, jusqu'à des linguistes français (A. Guillermou, Jacques Goudet, Jean-Claude Bouvier). « Sur le caractère roman du roumain il n'y a pas de doute, car il présente les traits romans et même il les présente souvent d'une façon plus pure que les autres langues [...], le roumain présente l'évolution latino-romane le plus clairement », c'est ce que disait Meyer-Lübke. Dans le même sens, il faut retenir l'affirmation de Jean-Claude Bouvier: « Cela peut apparaître comme une boutade, mais c'est pourtant une vérité scientifique: les écarts par rapport au « modèle » roman sont souvent pour le roumain un moyen d'affirmer sa profonde romanité et même, osons le dire, son hyper-romanité. » E. Gamillscheg souligne lui aussi nettement « la grande valeur du roumain pour la connaissance de l'évolution romane, en général. Les langues romanes occidentales sont une grande famille dont l'évolution tardive obscurcit les débuts de leur histoire. Le roumain est l'enfant séparé précocement de la famille, celui qui malgré les très fortes influences subies dans la nouvelle ambiance, a gardé le plus fidèlement les anciens traits communs à la famille. » Des considérations pareilles expliquent l'intérêt accru des romanistes pour le roumain. Voici une affirmation éloquente du romaniste suédois Alf Lombard: « [...] toute recherche comparative ne tenant pas compte de la latinité de l'Est est plus ou moins vaine, ou du moins incomplète. En effet, une telle recherche fait songer, en quelque sorte, à une table à laquelle le menuisier se serait

contenté de mettre trois pieds au lieu de quatre – que l'on pense aux trois principales langues sœurs: français, espangol et italien – en laissant le quatrième coin du meuble sans support, en un équilibre peu rassurant. »

Après ce plaidoyer en faveur de l'importance du roumain pour la linguistique romane on est arrivé au thème proprement dit de notre communication qui débute toujours par une brève histoire, celle de la linguistique roumaine cette fois-ci. Dans ce domaine aussi il y a des différences entre l'Orient roman et l'Occident. La linguistique roumaine n'a pas eu un Nebrija, ni une Accademia della Crusca, ni l'Académie française. Les premiers essais de grammaire du roumain sont deux manuscrits (dus à D. Eustatievici et à l'archimandrite Macarie), inspirés par des grammaires slavones ou grecques et employant une terminologie calquée presque entièrement sur les modèles étrangers; ils datent de la seconde moitié du XVIII^e siècle (1757 le premier, quelques années plus tard le second). La première grammaire imprimée du roumain parut en 1780, à Vienne, sous le titre *Elementa linguae daco-romanae sive valahicae*; elle est l'œuvre de S. Micu (homme de l'église érudit, historien et philologue), préfacée par Gh. Șincai (historien et philologue lui aussi) qui en publia une seconde édition, augmentée par lui-même, en 1805, à Budapest. Tous les deux appartenaient à un mouvement appelé *l'Ecole transylvaine*, influencé par l'idéologie de l'époque des Lumières dont le programme d'émancipation sociale et spirituelle a acquis l'adhésion des intellectuels roumains. Leur activité visait deux aspects essentiels: l'affirmation des droits légitimes, sociaux et politiques, des Roumains de l'Empire des Habsbourg et l'éducation du peuple roumain par la création d'une culture nationale moderne. Pour atteindre le premier but, tous les représentants de ce mouvement politique et culturel ont invoqué les origines *purement* romaines du peuple roumain, ainsi que l'origine *purement* latine de la langue roumaine; par conséquent, tout ouvrage consacré à son étude était uniquement un instrument au service de cette idée. (Mais, chose surprenante pour un latinisant, S. Micu ne reconnaît pas l'existence du genre neutre en roumain!) Ecrite en latin, langue connue à l'époque par tous les intellectuels, la petite grammaire de S. Micu (comptant 75 pages, auxquelles s'ajoutaient un vocabulaire latin-roumain et quelques dialogues) fit connaître le roumain à ceux qui désiraient l'apprendre. Elle servit de base à Friedrich Diez, l'auteur de la première grammaire comparée des langues romanes, pour consacrer, en 1836, le roumain comme idiome roman, à côté du français, de l'italien et de l'espagnol.

Mais la première grammaire scientifique du roumain, écrite en roumain, parut à Sibiu, en 1828, sous le titre *Grammatică românească* (= *Grammaire roumaine*); son auteur était Ion Heliade-Rădulescu – écrivain, linguiste et homme politique roumain, le premier président de l'Académie Roumaine (fondée en 1866). Son ouvrage compte 200 pages et sa structure est celle de toute grammaire descriptive traditionnelle. La première section du livre est consacrée à la morphologie, qu'il appelle *étymologie* (c'est à dire *analyse grammaticale*, décomposition de la phrase dans ses éléments constitutifs), terme utilisé en ce sens par les grammairiens roumains jusqu'au début du XX^e siècle. Il décrit les 10 parties du discours dans

l'ordre suivante: le nom, le pronom, l'adjectif, l'article, le verbe, le participe (classe à part), les prépositions, l'adverbe, la conjonction, l'interjection. En ce qui concerne la déclinaison, il affirme que les cas s'expriment en roumain à l'aide des prépositions: *de* pour le génitif, *la* pour le datif, *pe* ou une autre préposition pour l'accusatif, *de la* pour l'ablatif (la présence de l'ablatif parmi les cas du roumain s'explique par l'influence des latinisants). Pour lui, de véritables pronoms ne sont que les pronoms personnels et ceux d'identité; tous les autres (démonstratifs, possessifs, etc.), de même que les numéraux, sont des adjectifs qui accompagnent et qualifient en quelque sorte un nom. Outre *a fi* (= être) qui serait selon lui un *verbe substantif* (accompagné toujours par un mot qui *qualifie*), tous les autres verbes seraient des *verbes adjectifs* (idée empruntée aux logiciens, probablement par le biais des grammaires « raisonnées » du temps); la classification des verbes en quatre groupes selon la voyelle caractéristique de l'infinitif imite la classification française. Dans la seconde partie du livre, Heliade s'occupe de la syntaxe (ou *analyse logique*) des parties du discours, en remarquant que l'ordre des mots peut être « naturel ou direct » (sujet, verbe, objet grammatical, complément circonstanciel) ou bien « inverse ou indirect » (lorsqu'on commence par l'idée qui nous vient premièrement à l'esprit ou qui nous semble être la plus importante). On y trouve des remarques de détail intéressantes, voire subtiles, par exemple à propos de l'accord de l'adjectif avec le substantif, etc. Vu l'acuité de la question du remplacement de l'alphabet cyrillique par l'alphabet latin, qui se posait à son époque, dans la dernière partie du livre il traite de l'orthographe. Il initie sa réforme par la simplification massive de l'alphabet cyrillique et propose une orthographe fondée sur le principe phonétique, à l'exemple de « nos frères les Italiens » et à la différence des coryphées de l'*Ecole transylvaine*, partisans du principe étymologique. (Entre parenthèses, son amour fraternel pour les Italiens est allé un peu trop loin, car vers la fin de sa vie il proposa une ortographie italianisante, dans un ouvrage intitulé *Parallélisme entre les dialectes [sic!] roumain et italien.*) Mais ses mérites en matière de grammaire sont incontestables, si l'on pensait uniquement au fait que c'est lui qui a créé la première terminologie grammaticale roumaine.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle un autre latinisant se fait remarquer par des études de grammaire. Il s'agit de T. Cipariu, théologien, historien, philologue et linguiste, auteur de la première grammaire historique du roumain (*Elemente de limbă română după dialecte și monumente vechii*), éditée à Blaj en 1854. Il fut le gagnant du concours organisé par l'Académie Roumaine (dont il était membre) pour l'élaboration d'une grammaire de référence de notre langue. Son œuvre, *Gramatica limbii române* en deux volumes (plus de 800 pages), parut à Bucarest, le premier volume, *Analitica*, en 1869, le second, *Sintetica*, en 1877. C'est une grammaire descriptive et historique, mais en même temps normative. La première partie du premier volume est consacrée à la phonétique (une histoire des sons du roumain à partir des sons correspondants du latin, en majeure partie valable aujourd'hui encore) et à l'écriture (les lettres de l'alphabet latin sont présentées à côté des lettres cyrilliques correspondantes et on établit les règles de l'écriture). En ce qui concerne la morphologie, il parle de *trois* genres (le neutre est aussi appelé

le genre « mélangé »), de trois déclinaisons, de quatre types de conjugaison, etc. Tout comme dans la grammaire de Heliade, les numéraux sont considérés comme des adjectifs, tandis que les articles sont discutés dans le chapitre réservé aux pronoms (parce qu'ils proviennent de différentes formes pronominales latines). Dans le second volume, où il s'occupe de la syntaxe, il distingue entre, d'une part, l'accord (qu'il appelle « concordance ») – rapport de coordination, selon lui, établi entre le sujet et le verbe ou entre le nom et son complément – et, de l'autre, la réction – rapport de dépendance. Influencé par la logique, il déclare que le sujet est le terme le plus « non-dépendant » de la proposition, en tant que point de départ de l'énoncé, terme « essentiel » à côté du verbe (et de la copule), à la différence des autres termes qui sont « accidentels ». L'objet grammatical est nommé dans son livre « complément ». Dans chaque volume il y a, à la fin, un bref chapitre concernant la formation des mots; dans le premier, les mots formés à l'aide d'un suffixe, dans le second, les mots composés et les dérivés à l'aide d'un préfixe interprétés par lui comme des syntagmes (car la plupart des préfixes correspondaient à des prépositions en latin). Son ouvrage peut être considéré comme la première grammaire académique, non seulement parce qu'elle a été « commandée » par l'Académie et a paru sous ses auspices, mais aussi par sa tenue et son caractère de traité où on fait la synthèse de toutes les connaissances antérieures en matière de grammaire du roumain.

A la fin du XIX^e siècle (en 1891) parut à Iassy la première édition d'un ouvrage qui en connaîtira plusieurs (seconde édition en 1895, troisième édition en 1945, publiée par I.-A. Candrea qui considérait ce livre, à juste raison, la meilleure grammaire du roumain). Il s'agit de l'ouvrage *Gramatica română* en deux volumes (*Etimologia* et *Sintaxa*) écrit par H. Tiktin. Ce remarquable linguiste roumain, auteur aussi d'un grand Dictionnaire roumain-allemand et d'autres études de philologie roumaine, devenu membre d'honneur de l'Académie roumaine en 1919, s'est trouvé dans une situation spéciale. Né en Allemagne, il passa la plupart de sa vie en Roumanie, à Iassy, donc il dut apprendre le roumain comme langue étrangère; et il le fit très bien. En mettant à profit son expérience personnelle, sa *Grammaire roumaine* a été conçue comme un manuel destiné à l'enseignement pré-universitaire et, par conséquent, les règles étaient accompagnées d'explications (de nature historique parfois), illustrées par des textes tirés des œuvres littéraires représentatives et suivies d'un grand nombre d'exercices qui s'adressaient aux étudiants. En somme, il s'agit d'une grammaire didactique, descriptive et normative, composée de trois parties: la phonétique, la morphologie (qui englobe la formation des mots) et la syntaxe (contenant trois chapitres: la proposition, la phrase et la ponctuation). Ce qu'il faut souligner tout d'abord est le fait que l'auteur utilise l'orthographe phonétique (en faveur de laquelle il apporte de solides arguments) en opposition avec l'orthographe officielle, étymologique pour la plupart. On remarque ensuite un style modernisé, clair et agréable, ainsi qu'une terminologie grammaticale renouvelée. Il donne des définitions aux parties du discours et aux autres catégories grammaticales en employant des termes nouveaux, les mêmes que nous employons aujourd'hui, par exemple *singular* et

plural (ses prédecesseurs disaient *singurit* et *înmulțit*). Il parle de *cas direct* (le nominatif-acusatif) et de *cas oblique* (le génitif-datif), de *complément ou objet direct* (exprimé par la forme casuelle du nom) et de *complément ou objet indirect* (exprimé par un nom précédé d'une préposition); l'objet direct est aussi appelé *objet passif* (parce qu'il *souffre* l'action exprimée par le verbe). En ce qui concerne les démonstratifs, les possessifs, etc., l'auteur leur reconnaît aussi une valeur pronominale à côté de leur valeur adjectivale, il mentionne ensuite qu'il y a des pronoms indéfinis – positifs, mais négatifs aussi: *nimeni* ‘personne’, *nimic* ‘rien’. Il parle pour la première fois des locutions prépositives ou conjonctives, il remarque que les phrases peuvent être formées soit par coordination, soit par subordination, soit par les deux moyens, et il se prononce aussi sur quelques aspects concernant l'ordre des mots en roumain.

Pendant toute la première moitié du XX^e siècle, l'ouvrage de Tiktin a eu un grand succès parmi les élèves et les professeurs, les étudiants, les intellectuels, en général. Elle peut donc être considérée comme « une grammaire de référence », à côté d'une série d'autres ouvrages de grammaire élaborés par des universitaires (à savoir *Gramatica elementară a limbii române* de Al. Philippide, Iassy, 1897; *Gramatica limbii române* de Iorgu Iordan, Bucarest, 1937 et 1946; *Gramatica limbii române* de Al. Rosetti et J. Byck, Bucarest, 1945; *Elemente de sintaxă a limbii române* de N. Drăganu, Bucarest, 1945). Pendant la seconde moitié du XX^e siècle, ce rôle reviendra à un ouvrage, paru à la Maison d'édition de l'Académie, intitulé *Gramatica limbii române* (première édition, Bucarest, 1954; seconde édition, corrigée et augmentée, Bucarest, 1963). La seconde édition est connue surtout sous le nom de *Grammaire de l'Académie*. Il s'agit d'un véritable traité académique en deux volumes (*Morfologia* et *Sintaxa*) comptant plus de 1000 pages. Il a été élaboré par un collectif formé de 11 chercheurs de l'Institut de linguistique de Bucarest; l'ouvrage a été coordonné par A. Graur (membre de l'Académie Roumaine), secondé par deux des auteurs: Mioara Avram et Laura Vasiliu. Par rapport à la première édition, dans le premier volume de la seconde on a supprimé les premiers chapitres concernant des problèmes de linguistique générale et de vocabulaire, ainsi que deux autres chapitres présents dans toutes les grammaires précédentes, celui sur la formation des mots et celui sur la phonétique, car les auteurs ont considéré que c'est seulement la morphologie et la syntaxe qui font l'objet de la grammaire proprement dite. Dans le second volume consacré à la syntaxe, on a ajouté quelques fonctions syntaxiques: de nouveaux types de circonstanciels et la prédication secondaire – type spécial d'attribut d'un verbe non-copule, accordé soit au sujet (*Sosește mereu primul* ‘Il arrive toujours le premier’), soit au complément d'objet direct (*Te simt nervoasă* ‘Je te sens nerveuse’) – pour la dénomination de laquelle on a inventé le terme *élément prédicatif supplémentaire*. La Grammaire de l'Académie est une grammaire descriptive traditionnelle, implicitement normative, qui décrit la structure grammaticale du roumain moderne (c'est-à-dire à partir du XIX^e siècle). Le point de vue historique ne fait pas totalement défaut, car on essaye de détecter les tendances de l'évolution du roumain. Dans le premier volume on présente d'abord les catégories grammaticales

du roumain (c'est-à-dire le genre, le nombre, le cas, la personne, la voix, etc.) et leurs moyens d'expression (les désinences ou les affixes libres) et ensuite les 10 parties du discours (à savoir le nom, l'article, l'adjectif, le pronom, le numéral, le verbe, l'adverbe, la préposition, la conjonction, l'interjection) tant du point de vue de leur flexion (celles qui en ont une) que du point de vue de leur fonction syntaxique dans la phrase simple (les conjonctions et les relatifs – pronoms ou adverbes – dans la phrase complexe aussi). Dans le second volume, on présente dans des compartiments différents (comme Tiktin l'avait déjà fait) la syntaxe de la phrase simple (dénommée *proposition*) et celle de la phrase complexe (dénommée *phrase*). Donc le premier compartiment comprend ce que les auteurs appellent les « parties de la proposition », c'est-à-dire le sujet, la prédication (dite *prédicat verbal*, si elle est exprimée par un verbe non-copule transitif ou intransitif, et *prédicat nominal*, si elle est exprimée par un verbe copule joint à un attribut), le complément du nom (appelé *attribut*, dans la terminologie traditionnelle roumaine), les compléments d'objet (direct et indirect) et le complément d'agent, les 14 circonstanciels (appelés compléments de lieu, de temps, de mode, de cause, de but, d'instrument, d'association, de relation, de condition, de concession, d'opposition, d'exception, consécutif, cumulatif) et la prédication secondaire (*l'élément prédicatif supplémentaire* dont on a déjà parlé). Pour les auteurs de cet ouvrage, la « partie de la proposition » représente l'unité minimale de la syntaxe. Le sujet et le prédicat sont, selon eux, les deux parties *principales* de la proposition, tandis que toutes les autres sont des parties secondaires. Dans un autre compartiment est présentée la syntaxe de la phrase, d'abord la proposition principale et ensuite les propositions secondaires (ou subordonnées) correspondant à toutes les « parties de la proposition » mentionnées. En ce qui concerne les rapports (ou les relations) syntaxiques, on en reconnaît seulement deux: la coordination et la subordination. Elles se manifestent tant au niveau de la proposition (entre deux « parties de la proposition ») qu'au niveau de la phrase (entre deux propositions). A la fin du volume il y a des chapitres sur le style direct et indirect, sur la correspondance des temps, sur des phénomènes syntaxiques communs à la phrase et à la proposition (l'ellipse, la répétition, l'anacoluthe, les constructions incidentes), sur l'ordre des mots et des propositions, sur l'accent, l'intonation, la pause et le rythme, ainsi que sur la ponctuation. Cette *Grammaire de l'Académie*, une réalisation remarquable, voire révolutionnaire à son époque, s'est imposée comme une véritable « grammaire de référence » en vertu des raisons suivantes: d'un côté, elle a été prise comme modèle pour rédiger les cours universitaires ainsi que les manuels destinés à l'enseignement pré-universitaire et, de l'autre, toute étude ultérieure de grammaire devait se rapporter à elle en tant que synthèse de toutes les recherches dans le domaine, à l'heure de sa parution.

Récemment (à la fin de l'année 2005) est parue une nouvelle grammaire académique du roumain, plus de 40 ans après la précédente. Pendant ce long laps de temps, les nouvelles orientations théoriques (structurales, génératives ou transformationnelles, etc.) et les nouvelles méthodes de recherche (plus ou moins formalisées) se sont imposées dans la linguistique roumaine, comme partout dans

le monde. Le roumain a été étudié, pendant la seconde moitié du siècle passé, non seulement par des linguistes roumains, qui ont écrits plusieurs *grammaires* – structurales ou transformationnelles, générales ou partielles – du roumain et qui se sont prononcés sur certains problèmes controversés ou sur des questions susceptibles de plusieurs interprétations, mais il a été pris en considération aussi par des linguistes étrangers qui ont fait des études comparatives ou contrastives, en contribuant au dévoilement des particularités typologiques de notre langue. Par conséquent, l'élaboration d'un traité modernisé de grammaire du roumain, comparable à ceux qui ont été déjà réalisés pour d'autres langues (*Grande grammatica italiana di consultazione*, par exemple), s'imposait sans conteste. La tâche de l'écrire a été confiée par l'Académie roumaine à l'Institut de linguistique de Bucarest, plus précisément à un collectif de 20 personnes (chercheurs ou/et professeurs aux Universités de Bucarest, de Brașov et de Ploiești) dont M^{me} Valeria Guțu Romalo (membre d'honneur de l'Académie) en tant qu'auteur et coordonnateur de l'ouvrage, secondée par M^{me} Gabriela Pană Dindelegan (membre correspondant de l'Académie) en tant qu'auteur et responsable de la Commission de révision finale.

Cette nouvelle grammaire académique du roumain en deux volumes compte plus de 1700 pages. Le premier volume est intitulé *Cuvântul* (= *Le mot*) et le second, *Enunțul* (= *L'énoncé*). En ce qui concerne la méthode, les auteurs sont tombés d'accord qu'une grammaire académique doit être reliée à la tradition, donc pas question d'adopter un modèle de dernière heure dont l'appareil technique trop formalisé rendrait le texte peu accessible. On a essayé donc de sélectionner et d'intégrer dans une construction cohérente des suggestions appartenant à des orientations théoriques diverses (structurales, fonctionnelles, génératives, transformationnelles), en faisant également appel à des modèles intégrateurs (morphosyntaxiques, syntaxiques et sémantiques, syntaxiques et pragmatiques), d'où le caractère électif en quelque sorte de la terminologie (on a conservé la plupart des termes appartenant à la tradition grammaticale roumaine, on a emprunté des termes à certains modèles étrangers et on a créé des termes). Il faut aussi préciser que les auteurs n'ont pas été obsédés par l'idée de trouver *une solution unique* dans tous les cas; des fois on indique deux ou plusieurs possibilités d'interprétation d'un fait linguistique, en invitant de la sorte le lecteur à la réflexion et en ouvrant la voie à des recherches futures.

Le premier volume, construit comme une « grammaire du mot », représente une morphosyntaxe des classes de mots. Le mot représentatif pour une classe est analysé tant du point de vue morphologique (structure morphématische, modifications formelles au cours de la flexion) que du point de vue syntaxique (le mot en tant que centre d'un syntagme, qui peut donc s'associer certains adjoints, et le mot en tant qu'adjoint dans un syntagme).

Par rapport aux 10 parties du discours traditionnelles, on parle ici de 8 classes lexico-grammaticales (le nom, l'adjectif, le pronom, le verbe, l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection). Mais il y a aussi une classe lexicale, le

numéral, classe qui renferme, conformément à la tradition grammaticale roumaine, tous les mots contenant d'une façon ou d'une autre l'idée de nombre (à savoir les mots dérivés ou composés à partir d'un numéral cardinal ou les locutions coteant un numéral cardinal). On analyse les 7 sous-classes traditionnelles des numéraux et on remarque d'abord que les mots dont il est question ne sont pas tous des quantificateurs; le numéral ordinal, par exemple, ne quantifie pas, mais il exprime seulement la position dans un ensemble ordonné (il ressemble plutôt à un adjectif catégorisant). Ensuite, on démontre que le comportement grammatical des mots en question n'est pas unitaire, donc ils ne peuvent pas former une classe. La plupart sont, comme en français, soit des adjectifs, soit des substituts (comme les pronoms), soit des noms, selon le contexte. Les membres de deux sous-classes qu'on appelait « numéraux adverbiaux » (*de trei ori* ‘trois fois’ et *a treia oară* ‘la troisième fois’) sont des locutions adverbiales en roumain, les mots appartenant à la sous-classe des « numéraux multiplicatifs » (*întrerit* ‘multiplié par trois’) sont des adjectifs provenus du participe passé des verbes correspondants, tandis que les soi-disant « numéraux fractionnaires » (*un sfert* ‘un quart’, *două treimi* ‘deux tiers’, etc.) sont des syntagmes formés d'un nom précédé par un adjectif numéral.

Dans la précédente grammaire académique, l'article était lui aussi une partie du discours englobant, outre l'article défini et l'article indéfini, deux types encore: l'article dit « possessif-génitival » et l'article dit « démonstratif-adjectival ». Pour qualifier d'articles les mots en question l'un des arguments a été qu'ils fonctionnent dans des contextes où se trouvent des « articles » dans d'autres langues (et en premier lieu en français dont les grammaires ont été depuis toujours des sources d'inspiration pour les grammairiens roumains). Par exemple, *al*, *a*, *ai*, *ale* (dit « article possessif-génitival ») fait partie du pronom possessif: **al nostru** cf. fr. **le nôtre**, **a ta** cf. fr. **la tienne**, **ai săi** cf. fr. **les siens**, etc., ainsi que du numéral ordinal: **al treilea**, **a treia** cf. fr. **le / la troisième**, etc. De même, *cel*, *cea*, *cei*, *cele* (dit « article démonstratif-adjectival ») entre dans la structure des noms propres composés formés d'un nom joint à un adjectif, par exemple *Ştefan cel Mare* ‘Etienne le Grand’ cf. le modèle français *Pépin le Bref* où bien ils interviennent dans la transformation d'un adjectif en substantif, par exemple **cei tineri** cf. fr. **les jeunes**. Ces mots dits « articles » ont plusieurs fonctions dont la principale est celle de substitut (pronom sémi-indépendant), par ex. *Am citit lucrarea ta, iar pe a Mariei o voi citi mâine* ‘J'ai lu ton ouvrage mais *celui* de Marie je vais le lire demain’ ou *Sunt două cărți pe masă, o aleg pe cea cu copertă galbenă* ‘Il y a deux livres sur la table, je choisis *celui* dont la couverture est jaune’; par conséquent, dans cette dernière grammaire académique ces deux séries de mots ont été discutées dans les chapitres destinés aux pronoms (possessifs, respectivement démonstratifs). Le roumain est, quand même, une langue à article. Mais les articles (défini et indéfini) du roumain représentent, en fait, une *classe de formes grammaticales* dont quelques-unes sont des mots, mais d'autres ne le sont pas: il s'agit des articles définis enclitiques qui ressemblent très bien aux désinences (une

particularité typologique du roumain). C'est pourquoi dans cette grammaire l'article a été discuté dans un chapitre introductif parmi les déterminants et aussi dans le chapitre consacré au nom (en vertu du rôle de l'article d'intégrer le nom dans l'énoncé). A cause des déterminants postposés au nom en roumain, le problème de la détermination est très intéressant; par exemple, dans le syntagme nominal *prietenul acesta al meu* qui signifie 'cet ami à moi' il y a trois déterminants cooccurents: l'article défini à côté du démonstratif et du possessif.

En ce qui concerne la classification des verbes, ils ont été distribués en 11 classes du point de vue de la flexion dans son ensemble, au lieu de 4 conjugaisons. Selon le critère syntaxique (à savoir, le nombre des valences), la classification des verbes met en évidence les particularités typologiques du roumain, par exemple: il y a des verbes zérovalents (*Ninge* au lieu de *Il neige*), il y a aussi des verbes monovalents sans sujet (*M-a plouat* c'est-à-dire *La pluie m'a trempé*) où des verbes bivalents sans sujet, avec un objet indirect au datif (qui assume le rôle sémantique d'expérimentateur) et un objet à l'accusatif prépositionnel (*Lui Ion nu-i pasă de nimic* ce qui signifie *Jean ne se soucie de rien*), etc.

Le problème de la voix a également reçu une autre interprétation, en tant que catégorie syntaxique et pragmatique (elle est mentionnée fugitivement dans le premier volume, mais le problème est détaillé dans le second). On ne reconnaît plus l'existence de la voix réfléchie (les mots en question sont en effet des verbes pronominaux); il y a seulement la voix active en opposition avec la voix passive (pour les verbes transitifs) et en opposition avec la voix impersonnelle (pour les intransitifs ou pour certains transitifs employés sans objet direct, par exemple, *Se călătoreste bine cu trenul* 'On voyage bien en train' ou *Se mănâncă bine aici* 'On mange bien ici').

Dans le second volume, l'énoncé est abordé sous trois perspectives. En premier lieu, on s'intéresse à son organisation structurale et hiérarchique; on présente d'abord *les syntagmes* (le syntagme verbal, puis le syntagme nominal, le syntagme adjectival, le syntagme adverbial, le syntagme interjectionnel et le syntagme prépositionnel) et ensuite *les constructions syntaxiques* qui impliquent des transformations ou des *réorganisations* (c'est le terme utilisé) des syntagmes (les constructions passives et impersonnelles, les constructions réfléchies et réciproques, les constructions causatives et/ou factitives, les constructions avec une prédication secondaire, les constructions comparatives, les phrases relatives, les phrases conjonctives).

L'énoncé est présenté dans une seconde section du point de vue des fonctions syntaxiques, considérées comme des *positions syntaxiques* qui peuvent être occupées par un mot, par un syntagme ou par une phrase simple. Par conséquent, on supprime les barrières entre la phrase simple et la phrase complexe. Les fonctions syntaxiques sont elles aussi hiérarchisées. La position dominante est occupée par le prédicat; le verbe-prédicat de la principale est le régent absolu. A la différence de notre Cipariu (et des logiciens, en général), on suggère donc que, du

point de vue strictement grammatical, le verbe-prédicat est l'élément le plus « non-dépendant » de la proposition (mais non « indépendant », car d'une part le sujet lui impose, quand même, certaines restrictions: de nombre, de personne, quelques fois de genre aussi – au participe dans la structure du verbe à la voix passive, d'autre part il régit certains adjoints). Quant au sujet ...

Le sujet, considéré jusqu'à présent comme une « partie principale » de la phrase simple (quoique la subjective correspondante fût une subordonnée), le sujet donc est interprété dans cet ouvrage comme un complément de type spécial du verbe (constituant obligatoire du syntagme verbal dont le centre est un verbe qui le contient dans son schéma syntaxique et sémantique). L'idée n'est pas nouvelle, on la trouve déjà chez Tesnière (*Eléments de syntaxe structurale*, 1959), mais le roumain offre des arguments supplémentaires (vu les verbes sans sujet). En tant que composant obligatoire du syntagme verbal, le sujet participe (à côté du complément d'objet direct, du complément d'objet indirect, etc.) à la sous-catégorisation du verbe: on a, en roumain, des verbes sans sujet (peu nombreux, il est vrai) et des verbes avec sujet.

L'inventaire des fonctions (ou position) syntaxiques est différent par rapport aux grammaires antérieures. Par exemple l'attribut (pour lequel en roumain s'est imposé par tradition le terme *nom prédicatif*) représente une position syntaxique indépendante; dans la grammaire précédente il été considéré seulement comme un élément constitutif de la « partie de proposition » appelée *prédictat nominal* (bien que son correspondant dans la phrase complexe fût une *proposition dite prédicative*).

L'apposition n'est plus considérée comme un type de complément du nom (comme dans la grammaire traditionnelle), étant donné que le rapport qu'elle institue, celui d'équivalence référentielle, se situe au niveau du discours (*A venit Maria, prietena mea* ‘C'est Marie, mon amie, qui est venue’) et qu'il diffère d'une relation syntaxique: aussi bien de la subordination (*A venit prietena mea Maria* ‘C'est mon amie Marie qui est venue’ – complément du nom au nominatif, parce qu'il resteint la référence du régent jusqu'à l'unicité) que de la coordination (*Au venit prietena mea și Maria* ‘C'est mon amie et Marie qui sont venues’).

En ce qui concerne les compléments on remarque aussi des changements d'interprétation. En premier lieu on a établi une différence hiérarchique entre les *compléments* et les *circonstanciels*, ensuite entre les compléments qui sont des *actants* et les compléments actualisés dans des structures *réorganisées* (= transformées). Le nombre des compléments est plus élevé, suite à l'application du principe général de l'unicité, conformément auquel un centre verbal ne peut attribuer à ses compléments qu'une seule fois un rôle sémantique et une fonction syntaxique. Par conséquent, de l'ancien complément d'objet direct est issue une fonction syntaxique indépendante qu'on a nommée *complément secondaire* (*Ion l-a învățat pe Petre un cântec* ‘Jean a enseigné à Pierre une chanson’); en roumain, le premier complément *pe Petre* est un objet direct à l'accusatif sans conteste (il accepte la transformation passive: *Petre a fost învățat un cântec de către Ion*).

Mais le second? Dans la grammaire traditionnelle il a été interprété également comme complément d'objet direct (à partir de sa forme qui semble être un accusatif). Un complément direct qui n'accepte pas la passivisation et qui ne peut pas être substitué par un pronom? En réalité, il s'agissait d'une autre position syntaxique.

En appliquant le même principe, on a distingué entre le complément d'objet indirect (on a gardé son appellation traditionnelle) exprimé par un nom au datif (qui en roumain est un cas direct, non-prépositionnel: *I-am dat o carte copilului* 'J'ai donné un livre à l'enfant') et une autre position syntaxique appelée *complément prépositionnel* (*Mă gândesc la tine* 'Je pense à toi', *Asta depinde de tine* 'Cela dépend de toi') exprimé par un nom précédé d'une préposition, dans le cas imposé par la préposition. En roumain, les deux positions syntaxiques peuvent être cooccurentes (*Lui Ion nu-i pasă de nimic*, *I-am vorbit Mariei despre tine*, etc.).

Une autre position syntaxique – nouvelle par rapport à la tradition grammaticale – est ce qu'on a appelé le *complément possessif*; il s'agit du datif possessif, très fréquent en roumain comme forme d'expression de la possession (inalienable: *Maria și-a rupt piciorul* 'Marie s'est cassé la jambe', mais aussi alienable: *Îți cunosc vecinii* 'Je connais tes voisins'). Le datif possessif a été interprété jusqu'à présent soit comme complément d'objet indirect (le plus souvent), soit comme complément du nom. Dans cette grammaire, il a été considéré une position syntaxique autre que l'objet indirect vu qu'ils peuvent être cooccurrents: *Ti-am trimis volumul de proză unui editor dispus să-l publice* 'J'ai envoyé ton volume de prose à un éditeur désireux de le publier'.

La troisième et dernière section de cette grammaire est réservée à l'organisation du discours. On parle ici des mots déictiques, de l'anaphore, de la modalisation, de l'affirmation et de la négation, des connecteurs à l'intérieur de la phrase et entre les phrases, des structures syntaxiques déviantes (les constructions incidentes, l'anacoluthe, l'ellipse, la répétition, l'emboîtement); on présente ensuite les différents types de discours (le dialogue, le style direct et indirect, le roumain parlé). La dernière partie est consacrée à la présentation de la structure informationnelle de l'énoncé (thématisation, focalisation, éléments prosodiques: l'intonation, l'accent, la pause) et aux implications syntaxiques de la ponctuation.

On espère que cette nouvelle grammaire académique du roumain va devenir elle aussi une « grammaire de référence ».